



Utilisation d'une salle d'association de façon commerciale

Par **Silleyo**, le **26/08/2009** à **12:01**

Bonjour,

je suis actuellement professeur de salsa et je bénéficie du statut auto entrepreneur. Je souhaiterais donner mes cours (payant) dans la salle d'une association. Celle ci loue sa salle directement auprès d'un particulier sans passer donc par les services de la ville. Cette association a t'elle donc le droit de me prêter ou de me sous louer cette salle a des fins professionnelles? Si oui dans quelles conditions?
Où puis je trouver des textes précisant clairement cela?
En vous remerciant d'avance pour la célérité de votre réponse.
Cordialement

Fred